

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ECOLE DE VOILE 2023

CERCLE NAUTIQUE HONFLEUR (CNH)

Adresse : 8 rue Saint Antoine – 14600 Honfleur

Forme juridique : Association Loi 1901

SIRET : 37962438000018

Président : Monsieur Claude LECHARPENTIER

Art. 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le Cercle Nautique Honfleur et ses clients bénéficiaires des prestations activités nautiques.

Art. 2 : Adhésion membre sympathisant Ecole de Voile au CNH

Le Cercle Nautique Honfleur étant une association type loi 1901, l'adhésion au CNH en tant qu'adhérent sympathisant est obligatoire pour chaque participant aux activités de l'école de voile (excepté l'activité char à voile). Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2023, elle est de 5 €. **En cas d'annulation du stage elle ne peut être remboursée.**

Art. 3 : Licence et assurance

Selon l'activité choisie, le stagiaire devra être titulaire :

Soit d'une licence FFV annuelle valable à l'année civile : 30€ pour mineurs (questionnaire santé obligatoire à envoyer à ecoledevoile@cnh-honfleur.fr) 60€ pour les majeurs (aucun document médical obligatoire sauf si l'adhérent participe à une compétition de grade 5).

Soit d'une licence enseignement appelée Passeport Voile : 12€, valable à l'année civile dans toutes les Ecoles françaises de voile (aucun document médical obligatoire que ce soit pour un mineur ou un majeur)

Soit d'un pass voile valable à la journée : 4€ (aucune obligation de certificat médical).

En cas d'annulation du stage, aucune des licences précédentes ne seront remboursées.

Tous les participants aux stages de voile sont assurés au titre des contrats « Responsabilité civile » (MAIF) et « accident corporels » individuelle accident (MDS) et assistance rapatriement (MAIF) souscrits par la FFVoile. Ils ont la possibilité de souscrire les garanties complémentaires (capitales invalidité / décès).

Le Cercle Nautique n'est pas responsable des dégradations ou vols de toute affaire personnelle du client, qui pourraient survenir pendant le stage ou la séance. Le client est responsable de ses effets personnels.

Art.4 : Tarifs

Ils comprennent les frais d'inscription, l'encadrement et la mise à disposition du matériel (hors marche aquatique).

Ils ne comprennent pas les licences annuelles et les adhésions sympathisant annuelles.

Réductions accordées sur les stages ou activités Ecole de Voile de l'année 2023 programmées

Nota : les réductions ne s'appliquent que sur les stages 3 ou 5 jours programmés – aucune réduction n'est faite sur des stages faits partiellement.

Réduction individuelle, pour une même personne : 10%, dès le 2^{ème} stage dans la même année civile

Réduction famille, pour une même famille (grands-parents/parents/enfants) : 10%, dès la 2^{ème} personne, réduction appliquée sur le stage le moins onéreux.

Pour une personne titulaire de la carte annuelle de membre au Cercle Nautique Honfleur (au tarif de 85 €) et à jour de sa cotisation, une réduction de 15% est accordée quelle que soit l'activité.

Les réductions ne sont pas cumulables et ne sont pas appliquées sur les stages ou activités bénéficiant d'une promotion.

Les prestations doivent être réglées intégralement au moment de l'inscription. Modes de règlement acceptés : carte bancaire, chèques vacances ANCV, chèque, virement bancaire, numéraire.

Art. 5 : Modalités d'inscription

En ligne, sur notre site internet www.cnh-honfleur.fr avec règlement sécurisé par carte bancaire.

Par téléphone, au 02.31.98.87.13 avec possibilité de règlement par carte bancaire.

Par courrier, en nous retournant les documents d'inscription et le règlement à : CNH – 8 rue Saint Antoine – 14600 Honfleur

Au sein de l'établissement, de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi en basse saison (automne-hiver) et de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi en haute saison (printemps-été).

En cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement CNH, une information sera diffusée ou affichée.

Votre stage ne sera définitivement réservé qu'à la réception du règlement de la totalité du stage. En l'absence de règlement, vos places sur le stage ne sont pas garanties. L'intégralité des pièces (fiche d'inscription **obligatoire**) devra impérativement parvenir au CNH au plus

tard 15 jours avant le début du stage. **Toute inscription réservée mais non soldée pourra être annulée.**

Art. 6 : Délai de rétractation

Selon l'article L121-21-8 du code de la consommation, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours pour toutes inscriptions conclues hors établissements.

Art. 7 : Modifications de stage

De votre fait : une modification de stage pourra être acceptée exceptionnellement. Aucune modification ne sera acceptée dans les 15 jours précédant votre stage.

Du fait du CNH : pour diverses raisons, il peut vous être proposé un autre stage que celui auquel vous êtes inscrit. Vous êtes libre de ne pas accepter. Dans ce cas nous vous remboursons les sommes versées.

L'Ecole de Voile Honfleur se réserve avant chaque début de stage, la possibilité, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ne permettant pas la pratique de l'activité, d'adapter les horaires et/ou la durée et/ou le format du stage (une information préalable sera alors faite aux inscrits).

Le CNH se réserve le droit de regrouper 2 stages avec des stagiaires de niveaux et d'âges différents. Dans ce cas, il en informera préalablement les stagiaires.

Art. 8 : Conditions d'Annulation

De votre fait : Tout stage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Si vous annulez le stage, quel qu'en soit le motif, le CNH conservera tout ou partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation :

- 31 jours ou plus avant le début du stage : adhésion
- De 30 à 10 jours avant le début du stage : 10€ + adhésion
- Moins de 10 jours avant le début du stage : 50€ + adhésion + licence

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donneront lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne vous conviendraient pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

Cas exceptionnel : l'annulation d'un stage pour raison médicale (maladie/accident/décès) et **sur présentation d'un certificat médical**, donne droit à un report de séance qui sera proposé ou à un avoir égal aux prestations non réalisées, utilisable sur un autre stage. Le coût de l'adhésion et de la licence seront conservés. Toute demande d'annulation et de remboursement pour raison médicale sera étudiée après la saison estivale par notre service comptabilité.

Du fait du CNH : la Direction se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants. Les participants seront remboursés des sommes versées. En cas de conditions météorologiques défavorables, les stages ou séances peuvent être adaptés ou annulés. Dans ce cas, un report de séance ou un avoir vous sera proposé.

Exclusion

En cas avéré de non-respect des consignes de sécurité ou d'insubordination, le stagiaire pourra être exclu sur le champ sans aucune indemnité de remboursement.

Art. 9 : Matériel à disposition : l'école met à la disposition des stagiaires un matériel de qualité. Par conséquent, il est demandé aux utilisateurs de le respecter. Les moniteurs transmettent sur place les indications permettant de maintenir ce matériel dans le meilleur état. La prise en main et le rangement incombent aux utilisateurs à la fin de chaque séance.

En cas de détérioration manifeste ou volontaire il sera demandé soit la réparation ou le remplacement du matériel mis à disposition.

Art. 10 : Admission : il est demandé aux stagiaires de se présenter au point de rendez-vous à l'heure de début de stage, votre moniteur vous y attendra.

L'école de voile n'est pas responsable des enfants en dehors des horaires de stage.

Art. 11 : Equipement : les affaires personnelles pourront être mises dans le local fermé à clé dépendant de l'activité. L'Ecole de Voile Honfleur n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans celui-ci.

Dans le cadre de l'activité char à voile, le casque est fourni (les gants et les lunettes de protection doivent être ramenés par le stagiaire).

Art. 12 : Sécurité : le port du gilet est obligatoire sur toute embarcation sur l'eau, aux abords et durant toute la durée de la séance.

Le fonctionnement des écoles de voile est régi par l'arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile. Cet arrêté est à votre disposition, vous devez en prendre connaissance ainsi que le règlement intérieur de l'école de voile (affiché au club) et le Dispositif de Sécurité et d'Intervention.

La zone de navigation est limitée.

Art. 12 : Données personnelles : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de votre dossier dans le strict cadre des activités gérées par le Cercle Nautique Honfleur. Toutes vos données personnelles sont traitées de façon confidentielle. Elles seront conservées et ensuite archivées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ecoledevoile@cnh-honfleur.fr